

OBSERVATOIRE DES DISCRIMINATIONS ENVERS LES MUSULMANS DE France



Alors que le dépôt de têtes de cochons devant des mosquées franciliennes vient ranimer la question de la montée des actes antimusulmans en France (+75% sur la période de janvier à mai 2025 d'après les données du ministère de l'intérieur), il apparaît plus que jamais nécessaire aux observateurs de disposer de données fiables sur l'ampleur des phénomènes racistes et discriminatoires affectant les musulmans en France. A cette fin, la **Grande Mosquée de Paris** a mis en place avec l'Ifop un « **observatoire des discriminations envers les musulmans de France** » permettant de mesurer les pratiques discriminantes envers cette minorité de manière plus exhaustive que les simples plaintes ou témoignages recueillis par les associations ou les forces de l'ordre. Réalisée auprès d'un échantillon national représentatif d'un millier de musulmans, cette enquête de victimation (enquête mesurant l'exposition aux discriminations ou violences), menée selon une méthodologie robuste combinant approches téléphonique et auto-administrée, révèle l'ampleur des phénomènes discriminatoires touchant la population musulmane française.

LES CHIFFRES CLÉS

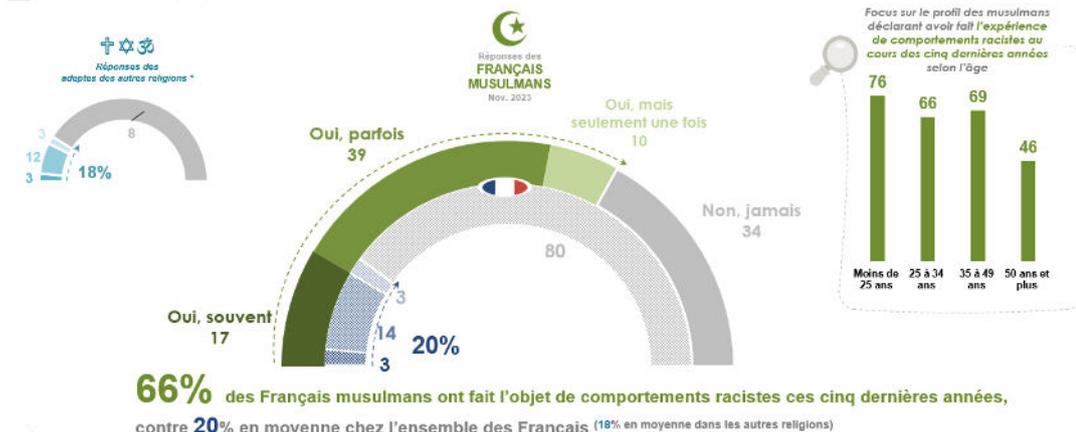
Une population surexposée au racisme anti-religieux...

1. **66% des musulmans ont fait l'objet de comportements racistes** au cours des cinq dernières années, soit un taux plus de trois fois supérieur à celui observé chez l'ensemble des Français (20%) mais aussi chez les adeptes des autres religions (18%).

L'EXPÉRIENCE DE COMPORTEMENTS RACISTES AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Q : Pensez-vous avoir été l'objet de comportements racistes au cours des cinq dernières années ?

Base : à tous les musulmans (1 002)



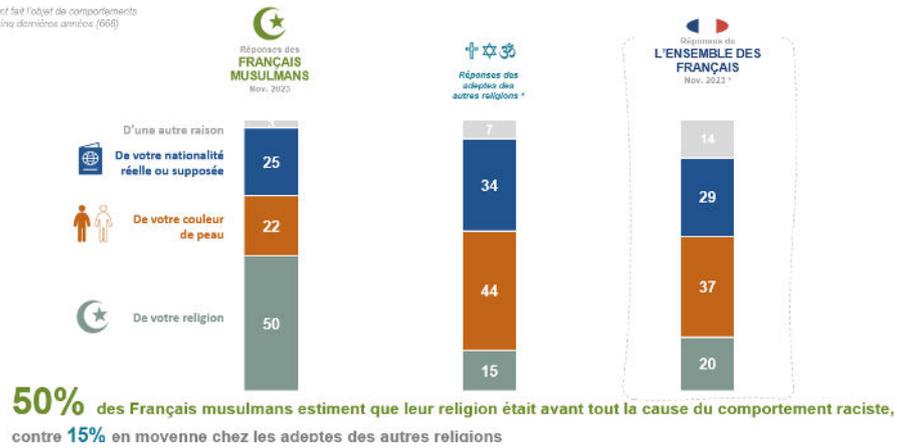
2. Et ces actes racistes sont avant tout à relier à leur appartenance religieuse : **50% des musulmans victimes récemment de racisme estiment que leur religion en était avant tout la cause**, contre 15% chez les adeptes des autres religions, confirmant à la fois l'ampleur et la dimension spécifiquement confessionnelle de la musulmanophobie¹ en France.

¹ Moins polémique que la notion « d'islamophobie » qui assimile hostilité à l'égard de l'islam (une religion) et hostilité à l'égard des personnes pratiquant cette religion (des croyants), la notion de « musulmanophobie » nous paraît un terme plus approprié pour désigner les formes d'hostilité envers les musulmans dans la mesure où elle fait référence au rejet des musulmans en tant qu'individus et non à l'opposition à « l'Islam » comme corpus idéologico-religieux. Dans ce rapport, la notion de « musulmanophobie » correspond donc à l'ensemble des comportements haineux ou discriminatoires à l'égard des musulmans - réels ou supposés - en tant qu'individus.

LA PLACE DE L'ISLAM PARI MI LES MOTIFS DES COMPORTEMENTS RACISTES ENVERS LES MUSULMANS

2 : D'après vous, était-ce plutôt à cause... ?

Base : musulmans ayant fait l'objet de comportements racistes au cours des cinq dernières années (666)



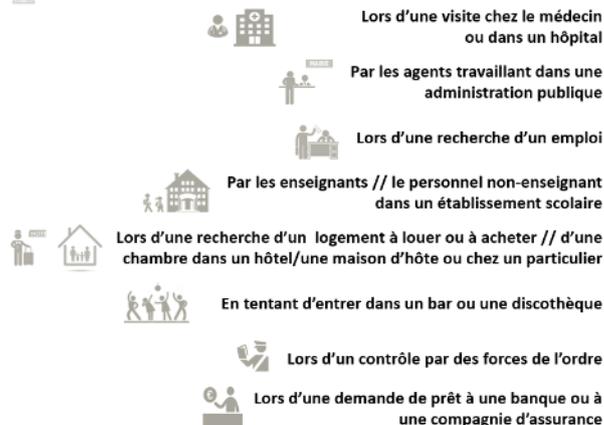
3. Mais ce racisme ne se réduit pas au seul rejet de leur confession. Confirmant l'intersectionnalité l'un des facteurs discriminatoires, l'analyse des réponses à l'expérience d'une forme de racisme (tous motifs confondus) montre ainsi que leur rejet est encore plus fort lorsqu'ils ont par exemple un accent très marqué (85%) ou des origines subsahariennes (84%).

... et aux pratiques discriminatoires en tout genre, y compris dans les services publics

4. **66% des musulmans ont déjà été victimes au moins une fois d'une forme de discrimination religieuse**, soit quatre fois plus que les adeptes des autres religions (15%). Et pour beaucoup, il ne s'agit pas d'une lointaine expérience mais d'un acte auquel ils ont été récemment confrontés : près d'un musulman sur deux (48%) a vécu au moins une discrimination ces cinq dernières années.

Q : Et avez-vous déjà fait l'objet de discriminations en raison de votre religion... ?

Base : à tous les musulmans et adeptes des autres religions



PROPORTION TOTALE DE MUSULMANS AYANT FAIT L'OBJET D'AU MOINS UNE FORME DE DISCRIMINATIONS LIÉES À LEUR RELIGION



5. Mais ce taux global masque des écarts notables selon le type de discrimination. Chez ceux ayant vécu ces situations, la discrimination religieuse la plus répandue est celle vécue **lors de la recherche d'un emploi (51%)** ou d'un logement (46%) et lors de contrôle de police (51%), à chaque fois avec un ampleur 5 à 6 fois plus large que pour les autres religions (6% à 8%).

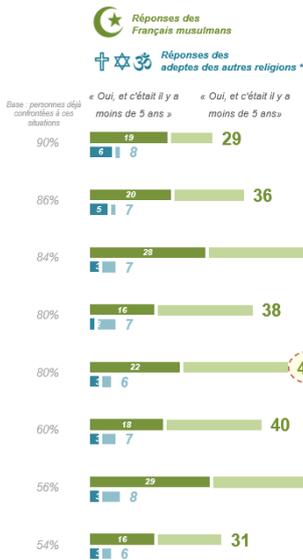
6. Loin d'être un « safe space » (espace sûr) pour cette minorité religieuse, **les services publics sont aussi des espaces de discriminations** si l'on en juge par la proportion de musulmans ayant vécu des pratiques discriminatoires par les agents d'une administration publique (36%), des professionnels de santé (29%) ou des enseignants d'un établissement scolaire (38%).

L'EXPÉRIENCE DE DIFFÉRENTES DISCRIMINATIONS LIÉES À LA RELIGION

Q : Et avez-vous déjà fait l'objet de discriminations en raison de votre religion... ?

Base : personnes confrontées à ces situations dans leur vie

- Proportion de personnes qui ont déjà été discriminées... -



Des musulmans aussi très affectés aux discriminations à l'embauche et selon leur lieu de vie

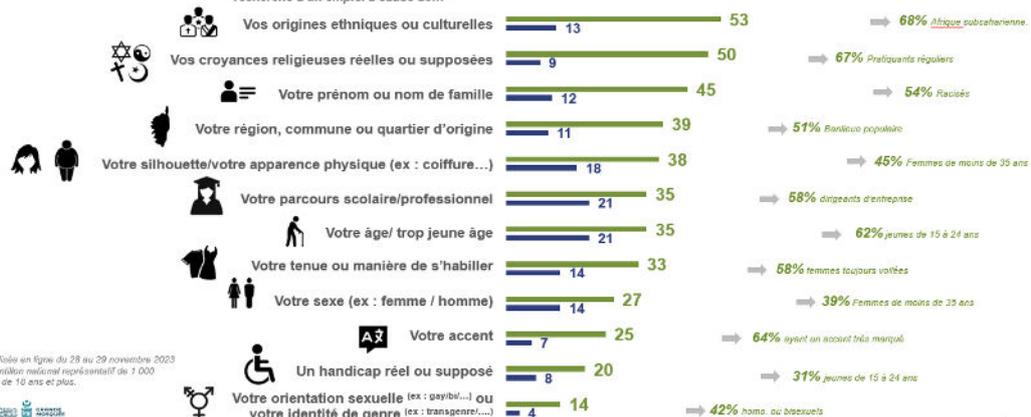
- Ces discriminations touchent massivement l'accès à l'emploi : un musulman sur deux ayant cherché un emploi rapporte avoir déjà été discriminé en raison de ses « croyances religieuses réelles ou supposées » (50%) ou de ses « origines ethniques ou culturelles » (53%), soit cinq fois plus que ce que l'on observe chez l'ensemble des Français (9% à 13%).
- Sachant que la commune ou le quartier d'origine sont aussi un facteur de sur discriminations à l'embauche pour les musulmans (à 39%, contre une moyenne de 11%), le sentiment d'être traité moins bien que d'autres sans raison valable à cause de son quartier est partagé par près d'un musulman sur deux (44%), en particulier ceux résidant dans un quartier prioritaire (53%).

L'EXPOSITION À DIFFÉRENTS TYPES DE DISCRIMINATIONS LORS DE LA RECHERCHE D'UN EMPLOI en fonction certaines variables surexposant à ce type de discrimination

Q : Personnellement, dans le cadre de la recherche d'un emploi, avez-vous le sentiment d'avoir déjà fait l'objet de discrimination à cause de... ?

Base : musulmans ayant déjà été à la recherche d'un emploi (633)

- Proportion de personnes qui considèrent avoir déjà fait l'objet de discrimination lors de la recherche d'un emploi à cause de... -



(* Étude Ifop réalisée en ligne du 28 au 29 novembre 2023 auprès d'un échantillon national représentatif de 1 000 personnes âgées de 18 ans et plus.

Un large climat de haine envers l'Islam, source d'angoisse pour la population musulmane

- L'exposition de la population musulmane à ces discriminations génère une angoisse collective chez la plupart des personnes interrogées : 82% des musulmans estiment que la haine envers les musulmans est un phénomène répandu en France, et 81% y voient une tendance qui s'est aggravée au cours des 10 dernières années
- Cette angoisse collective va de pair avec des craintes plus personnelles comme la peur d'une restriction de leur liberté religieuse (64%) ou d'être agressés en raison de leur religion (51%), ces taux atteignant des niveaux très élevés chez les personnes dont la religion est la plus visible : respectivement 81% et 66% chez les femmes voilées.

LES CRAINTES LIÉES À UNE MONTÉE DE « LA MUSULMANOPHOBIE » EN FRANCE

Q : Dans les mois ou années à venir, ici en France, craignez-vous... ?

Base : à tous les musulmans (1 005)



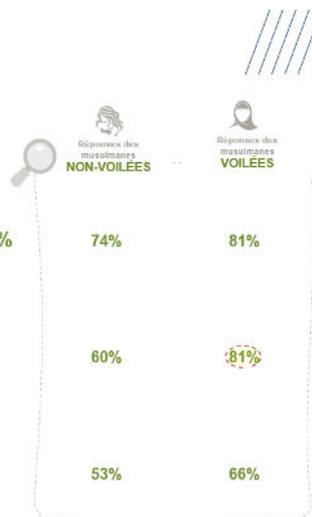
... une montée de la haine envers l'ensemble des musulmans vivant en France



... une restriction de votre liberté religieuse (ex. port du voile, alimentation, pratiques culturelles et sportives) en tant que musulman



... d'être agressé(e) en raison de votre religion



Une défiance à l'égard des institutions, un soutien aux associations religieuses dans ce domaine

- En cas de discriminations, seuls 66% des musulmans porteraient plainte auprès des forces de l'ordre, et ils sont encore moins nombreux parmi ceux ayant déjà été discriminés en raison de leur religion (58%). Ils seraient encore moins nombreux à se tourner vers une association antiraciste (53%) ou association culturelle (36%), encore mal identifiées comme des instances utiles dans ce domaine.
- Face à la défaillance des pouvoirs publics, les musulmans n'en soutiennent pas moins massivement l'engagement de leurs institutions religieuses dans la lutte contre les discriminations envers les musulmans de France : 81% des musulmans souhaitent que la Grande Mosquée de Paris lutte contre les formes de haine et de discriminations envers les musulmans de France

LA RÉACTION À UNE POTENTIELLE AGRESSION MUSULMANOPHOB

Q : Personnellement, si vous étiez victime d'un acte de haine anti-musulman (insulte, menace, agression), est-ce que... ?

Base : à tous les musulmans (1 005)



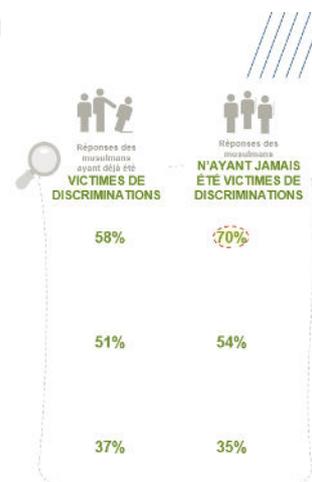
Vous déposerez plainte auprès des forces de l'ordre (ex : police, justice)



Vous le signalerez à une association de lutte contre le racisme



Vous le signalerez à votre mosquée ou une association culturelle musulmane



Le point de vue de l'Ifop : Au regard de ces résultats, la musulmanophobie apparaît plus que jamais comme un système discriminatoire multidimensionnel qui structure l'expérience sociale des musulmans français dans tous les domaines de leur vie. Et s'il est difficile de mesurer le poids exact de la religion dans ces phénomènes discriminatoires, l'intersectionnalité des discriminations musulmanophobes apparaît assez nettement, signe d'un continuum discriminatoire où les facteurs – générationnels, socio-économiques, géographiques, identitaires... – se renforcent mutuellement. Sur ce plan, l'analyse géographique met d'ailleurs en exergue le cumul des handicaps territoriaux et confessionnels qu'ils subissent dans l'accès aux opportunités. Et si l'appartenance à l'islam est bien un marqueur des plus discriminants dans le secteur privé (ex : accès à l'emploi, accès au logement...), l'étude montre aussi une banalisation des discriminations dans des services publics pourtant censés incarner une neutralité étatique... La persistance de ces discriminations, leur ampleur et leur fréquence constituent donc un défi majeur pour la cohésion sociale, en particulier pour tous ceux qui veulent endiguer une dynamique de fragmentation communautaire inquiétante.

François Kraus, directeur de pôle Politique / Actualités de l'Ifop

Regard du recteur de la Grande Mosquée de Paris



Cette enquête s'imposait. Trop souvent, dans le débat public, la souffrance exprimée par les français de confession musulmane face aux discriminations est minimisée, relativisée ou suspectée de "victimisation" ou méconnue. Face à ce refus de reconnaissance, il devenait nécessaire d'objectiver cette réalité. L'Observatoire permet aujourd'hui de mesurer l'ampleur des discriminations vécues, non pour attiser des tensions, mais pour aider notre société à regarder la situation à sa juste valeur, sans dénigrement ni complaisance, et être apaisée, en claire fidèle à la devise de la République.

Les résultats sont clairs : deux musulmans sur trois déclarent avoir subi un comportement raciste en cinq ans, soit un taux trois à quatre fois plus élevé que celui constaté dans l'ensemble de la population (20 %) ou chez les adeptes des autres religions (18 %). Cet écart montre que les Français de confession musulmane subissent une exposition spécifique, durable et massive, qui ne peut être expliquée uniquement par des facteurs sociaux ou territoriaux.

Il est essentiel de bien comprendre le sens de cette démarche. Dans une société démocratique, chacun a le droit d'exprimer des critiques sur une religion, qu'il s'agisse de l'islam ou d'une autre. Mais si la liberté d'opinion inclut le droit de ne pas aimer une religion, la loi, comme le vivre-ensemble, interdisent absolument de discriminer ou de violenter des personnes en raison de leur foi. Or c'est précisément ce glissement de « l'opinion légitime à l'agression illégitime » que documente cette enquête. Loi 1905

Ces discriminations touchent tous les domaines : emploi, logement, école, services publics, police. Elles frappent plus durement encore ceux dont la religion est visible, par exemple les femmes voilées, ou ceux qui cumulent plusieurs marqueurs d'altérité (accent, origine, quartier). Elles alimentent un climat de peur et de défiance : plus de huit musulmans sur dix estiment que la haine à leur égard s'est aggravée au cours des dix dernières années.

La Grande Mosquée de Paris assume sa responsabilité dans ce combat fédérateur et républicain. Notre rôle n'est pas seulement cultuel : il est aussi de rappeler à la société française que les discriminations envers les fr de confession musulmane ne sont pas une affaire communautaire, mais un défi pour la République elle-même. Car une République qui laisse prospérer une telle inégalité entre ses citoyens se trahit dans ses propres fondements.

Cette enquête n'est donc pas un aboutissement, mais un point de départ. Elle appelle les pouvoirs publics, les institutions et l'ensemble de la société à reconnaître la réalité de la « Musulmanophobie », à la nommer et à la combattre. Non pour opposer, mais pour réunir. Non pour victimiser, mais pour réaffirmer l'égalité de dignité que la Constitution garantit à chacun, quelle que soit sa foi.

Chems-Eddine Hafiz

Méthodologie

Étude Ifop pour la Grande Mosquée de Paris réalisée par téléphone du 8 août au 2 septembre 2025 auprès d'un échantillon de 1 005 musulmans vivant en France métropolitaine âgée de 15 ans et plus, et par questionnaire auto-administré du 21 au 29 novembre 2023 auprès d'un échantillon de 1 002 musulmans vivant en France métropolitaine âgée de 15 ans et plus.

Contacts Presse

- Grande Mosquée de Paris : Guillaume Saulou : 06 82 47 33 09
- Ifop : François Kraus : 06 61 00 37 76

LES PARTIS PRIS METHODOLOGIQUES DE L'IFOP

Avec quels outils et selon quels principes l'Ifop a interrogé cette population particulièrement compliquée à investiguer en raison de son faible poids dans l'ensemble de la population et de spécificités socioculturelles qui posent d'importants problèmes techniques et méthodologiques (ex : manque de données de cadrage de la population, difficultés de maîtrise de langue d'administration de l'enquête par tous les potentiels répondants, défiance à l'égard des pouvoirs publics...).

Ω La cible de l'enquête

Pour cette enquête, l'Ifop a fait le choix d'une approche basée sur l'auto-identification, c'est-à-dire de n'inclure dans l'échantillon que les individus qui s'identifient eux-mêmes comme musulmans, qu'ils soient « convertis » (issus par exemple d'une famille catholique) ou issus de familles musulmanes. Contrairement à certaines enquêtes menées par l'Ifop auprès de cette population (ex : Ifop-Marianne 2011, Ifop-Montaigne 2016, Ifop-Le Point 2019,...), la cible de cette étude exclut donc les personnes déclarant avoir au moins un de leurs parents musulmans mais qui ne s'identifient pas à cette confession.

Ω Le périmètre de l'enquête

Le périmètre de l'étude est l'ensemble de la population résidant en France métropolitaine âgée de 15 ans et plus, qu'elle soit de nationalité française ou étrangère. Tout comme les études précédentes réalisées auprès des musulmans (ex : enquête TeO en 2008-2009, enquête Ifop-Institut Montaigne en 2016...), ce champ de l'enquête ne comprend donc pas les musulmans résidant dans les territoires français d'Outre-mer (ex : Mayotte, la Réunion...). De même, le périmètre de l'étude est restreint aux personnes vivant dans un ménage ordinaire, ce qui exclut les musulmans (principalement d'origine étrangère) vivant dans certains types de logements non ordinaires comme les foyers de travailleurs, les cités universitaires ou les centres d'hébergement.

Ω La méthode d'échantillonnage et le mode de recueil

L'Ifop a opté pour la méthode des quotas, ce qui implique d'avoir des données fiables et récentes sur cette population. Or, en raison de l'interdit qui frappe la collecte de données « religieuses » en métropole (le dernier recensement officiel de la religion remonte à 1872), la statistique publique (INSEE, INED) ne fournit pas la structure sociodémographique des personnes de confession « musulmane ». Dans ce cadre, l'Ifop a mis en place un dispositif ambitieux adapté selon le sujet :

- Pour le volet « **Perceptions & Réactions** » qui traite d'opinions générales relatives à la musulmanophobie, l'Ifop a constitué un échantillon de Musulmans par téléphone à partir d'un très vaste échantillon national représentatif - construit selon la méthode des quotas fixés à partir des données de l'INSEE - au sein duquel a été isolé un sous-échantillon de 1000 personnes de confession musulmane; Ce mode de collecte permet de mieux **représenter** les musulmans potentiellement surexposés aux discriminations tels que les étrangers et ceux ayant un faible niveau d'éducation, de maîtrise de la langue française ou de revenus.

- Pour le volet « **Discriminations** » traitant des expériences personnelles vécues en la matière, un mode de collecte auto-administré a été privilégié car il évite aux répondants de se sentir jugés par un enquêteur, **et donc de chercher à sous-déclarer des expériences/traumatismes difficiles à aborder devant un tiers**. Pour cela, l'Ifop a réalisé l'étude par **questionnaire auto-administré en ligne** à partir d'un échantillon spécifique de personnes musulmanes, dont les quotas ont été fixés à partir des données de la seule source fournissant jusque-là des données fiables sur la population musulmane, à savoir **l'étude Ifop - Institut Montaigne**² réalisée par téléphone en mai 2016 auprès de 15 459 Français âgés de 15 ans et plus.

Ω La constitution d'un échantillon « témoin »

Afin de pouvoir mettre en perspective l'ampleur des discriminations subies par les musulmans avec celles affectant le reste de la population, l'Ifop a posé parallèlement certaines questions à un échantillon « témoin » offrant exactement les mêmes caractéristiques en termes de mode de recueil (téléphone), de taille d'échantillon (1000 personnes), de méthode d'échantillonnage (méthode des quotas), d'indicateurs (questions identiques) et de temporalité (novembre 2023).

² Hakim El Karoui (2016), Un islam français est possible rapport, Institut Montaigne, septembre 2016 ;

LES VARIABLES LOURDES DES DISCRIMINATIONS ANTI-MUSULMANES

L'analyse détaillée du profil des victimes d'au moins une forme de discrimination amène quant à elle à mettre en évidence le caractère multi-causal de la musulmanophobie :

1 - La **nationalité** apparaît aussi comme un facteur aggravant les discriminations : les musulmans français de naissance étant généralement un peu moins exposés que les musulmans d'origine étrangère à des formes de racisme ou de discrimination, ce qui conforte l'idée que les populations musulmanes qui ne sont pas nées ou qui n'ont pas été socialisées en France seraient plus sujettes aux discriminations. Le fait d'avoir un accent très marqué – souvent marqueur d'origines étrangères récentes – est d'ailleurs lui-même une variable lourde qui surexpose aux discriminations : 79% des musulmans ayant un accent très marqué ont été discriminés en raison de leur religion ces 5 dernières années, soit deux fois plus que ceux qui n'ont pas d'accent (42%).

2 - Les **origines ethnoraciales** jouent aussi dans l'exposition aux discriminations religieuses : les taux de discriminations élevés observés pour les personnes originaires d'Afrique subsaharienne vont plutôt dans le sens d'un cumul entre racisme biologique (en terme de race) et différentialiste (en terme de culture) : 62% d'entre eux ont été discriminés au moins une fois en raison de leur religion ces 5 dernières années, contre 41% des musulmans originaires d'Europe et 49% chez ceux ayant un père originaire du Maghreb. Cependant, dans certains domaines, les musulmans d'origine magrébine ne sont pas en reste avec, par exemple, des niveaux de discriminations aussi élevés en matière d'accès à l'emploi ou de contrôle de police.

3 - Le **genre** est aussi un facteur différenciant même si contrairement à ce qui ressortait de l'étude Ifop-Dilcrah-Fondation Jean-Jaurès menée sur le même sujet en 2019, les femmes n'y apparaissent pas systématiquement surexposées aux discriminations : les musulmans les plus exposés sont avant tout les hommes et notamment des jeunes hommes de moins de 35 ans : deux musulmans sur trois ont déjà fait l'objet d'un contrôle de police (67%), contre moins d'une musulmane sur deux (44%) et, à cette occasion, ils ont été discriminés par les forces de l'ordre dans des proportions beaucoup plus larges : à 62% (jusqu'à 74% des jeunes hommes de moins de 35 ans), contre à peine 34% des femmes.

4 - La **visibilité religieuse** apparaît, pour les musulmans comme d'ailleurs pour d'autres minorités religieuses (ex : juifs), comme la variable les surexposant le plus à des discriminations, que ce soit par la tenue (ex : voile, abaya...) ou les expressions de religiosité (ex : prière, mosquée...). Les femmes voilées qui cumulent plusieurs facteurs « aggravants » (sexe, religiosité, visibilité), sont toujours et de loin plus exposées que la moyenne. 74% des femmes voilées rapportent ainsi avoir déjà été victimes d'au moins une forme de discrimination au cours de leur vie, contre 50% des femmes non-voilées. L'écart est notamment très visible dans la recherche d'emploi, source de discrimination presque deux fois plus forte pour les femmes voilées (60%) que non voilées (36%).

5 - Le **lieu de résidence** constitue aussi un handicap territorial dans l'accès à certaines opportunités pour les musulmans qui résident par exemple dans une banlieue pauvre ou un quartier prioritaire (QPV). Les habitants des QPV sont ainsi systématiquement plus discriminés que les autres, notamment par les forces de l'ordre (61%, contre 47% chez les non QPV) ou les enseignants (47%, contre 32% chez les non QPV). Le fait d'habiter une ville de banlieue « populaire » – champ plus large que les QPV – joue quant à lui surtout sur le ressenti : leurs habitants musulmans craignant par exemple plus d'être agressés en raison de leur religion (46%) que ceux vivant en banlieue « aisée » (36%).